



Chargé de Projets en Conception Mécanique Assistée par Ordinateur

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Denis LUCENET
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Anne LAMSDORFF
03 86 49 26 20
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

A partir d'un cahier des charges, le Chargé de projets en Conception Mécanique Assistée par Ordinateur (CMAO) intervient dans le domaine de la conception de produit industriel ou de machine.

A l'aide d'outils de CAO, il modélise et simule le comportement mécanique des systèmes avant même qu'un prototype ou le produit réel existe.

Il anime la coordination et le suivi des intervenants en lien avec son projet de conception.

Vos activités en entreprise

- Définir et rédiger un cahier des charges
- Décider des techniques à mettre en œuvre
- Concevoir des produits industriels en utilisant les outils informatiques appropriés
- Valider l'adéquation "choix technologique - coût d'industrialisation".
- Assurer la veille technologique.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 dans le domaine.

Connaissances à acquérir

- Conception de produits industriels (calculs pour la conception mécanique, éléments finis)
- Conduite de projets
- Maîtrise de la CAO (Informatique, logiciels 2D, 3D)
- Les méthodes d'industrialisation
- Connaissance des différents environnements informatiques
- Analyse de la valeur, qualité

Chargé de Projets en Conception Mécanique Assistée par Ordinateur

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
 - L'alternance (1 semaine en formation, 2 semaines en entreprise)
- Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

• Validation professionnelle :

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

"Chargé de Projets en Conception Mécanique assistée par ordinateur"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat:

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

• Validation universitaire :

Inscription à l'Université de Bourgogne pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation.

La formation est validée par une **Licence Professionnelle Management des Processus Industriels** délivrée par l'Université de Bourgogne.

Modalités de délivrance :

- réussite aux épreuves
- rédaction d'un mémoire
- soutenance devant un jury comprenant des professionnels

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Bourgogne

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).